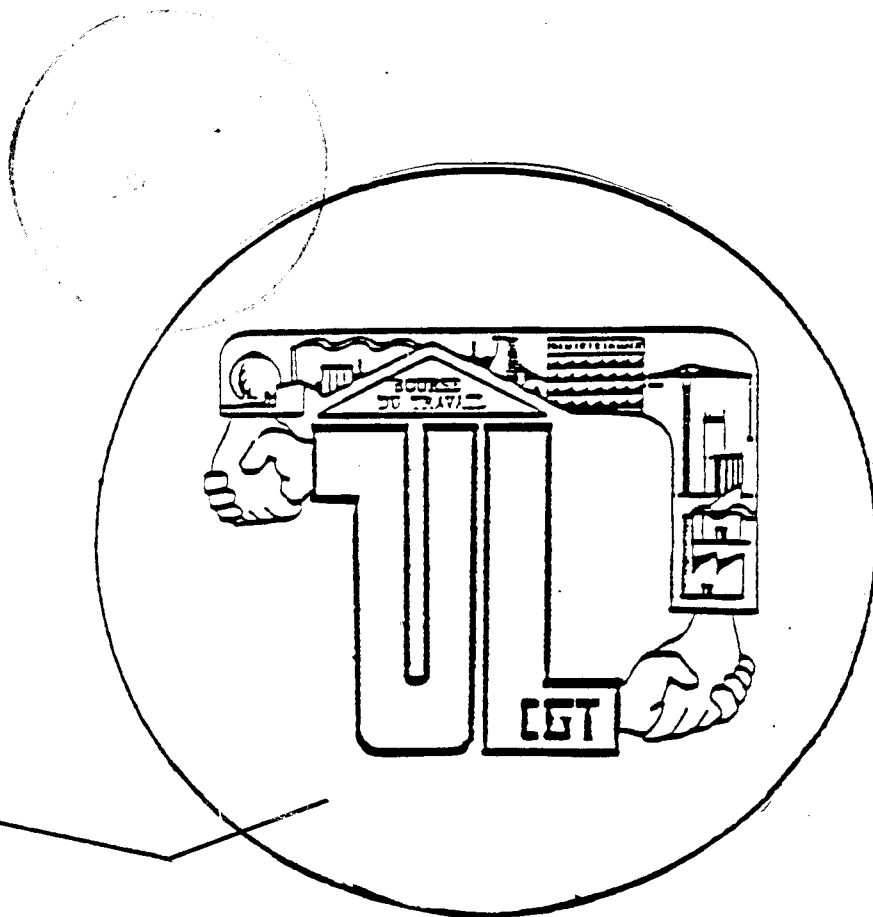


EN
DIRECT
AVEC
les U.L.



- SOMMAIRE -

- . Le renforcement lié à l'activité quotidienne et à la campagne ;
- . Les grands axes de la campagne
- . Modalités électorales
- . Le dispositif électoral sur le terrain ;

**SPECIAL SECURITE
SOCIALE**

- . Le parrainage, voir et faire grand ;
- . Dates à retenir ;
- . Questionnaire.

Le renforcement lié à l'activité quotidienne

La question du renforcement de la C.G.T., l'élargissement du nombre d'organisations d'actifs, de retraités, de chômeurs, restent des questions décisives.

L e r i s q u e à é v i t e r

Pris par l'intensité de la bataille électorale, le risque est grand d'assister à un relâchement de nos organisations sur les questions du renforcement.

C o m m e n t s u r m o n t e r e t
"ne pas lever le pied !"

Les Secrétaires à l'organisation, à quelque niveau qu'ils soient, ont un rôle primordial à jouer. Il s'agit :

- 1) de poursuivre le travail engagé dans la visite systématique des syndicats et sections syndicales pour que, dans les meilleurs délais, tous les adhérents de 1982 et au-delà soient en possession de leur carte 1983.

Chaque syndiqué C.G.T. en règle avec son organisation, c'est un propagandiste potentiel pour gagner aux idées et solutions de la C.G.T. les salariés qui l'entourent.

- 2) de veiller à toutes les initiatives: assemblées de salariés, meetings, distributions de tracts, présentation des candidats, la présence dans les Foyers de personnes âgées, d'immigrés, aux ANPE, dans les quartiers, sur les marchés, etc, soient accompagnées de dispositions concrètes, pratiques pour appeler à l'adhésion.

Cela suppose : une propagande spécifique vers les salariés ou catégories de votants, les incitant à s'organiser pour mieux se défendre et être défendus.

Cela suppose aussi, qu'en chaque occasion, nous soyons en mesure de remettre une carte, de placer des timbres.

- 3) Des collectifs électoraux vont se mettre en place. Nous recommandons que, dans chacun de ceux-ci, un camarade soit plus particulièrement responsable du renforcement.

**et à la campagne des
élections à la
sécurité
sociale**

- . Il faut donc, pour les Secrétaires à l'organisation des Fédérations, Unions départementales, Unions locales, insister pour que cette tâche de première importance soit assurée.
 - . Il convient d'aider les Camarades à suggérer, dans leur collectif, des initiatives de renforcement, de s'entourer de Camarades les secondant.
- 4) Dans chaque U.L., U.D., Fédération et dans les Collectifs pour impulser la bataille du renforcement, il est utile :
- de suivre l'évolution du nombre d'adhésions et de bases nouvelles implantées ;
 - de faire connaître, de populariser au maximum les initiatives, les résultats, en se servant de tableaux dans les locaux syndicaux, en publiant les bons exemples dans nos bulletins et notre presse.

Il faut avoir constamment à l'esprit "qu'un syndiqué supplémentaire, une base nouvelle constituée, c'est l'assurance d'un VOTE C.G.T. ; c'est un propagandiste et une organisation de plus pour gagner les batailles engagées par la C.G.T., assurer un grand succès aux élections à la Sécurité Sociale, et faire avancer le changement dans le bon sens."

Les grands AXES de la campagne électorale

La campagne électorale de la C.G.T. prendra appui sur deux questions essentielles :

- . l'analyse faite par le C.C.N. des 27 et 28 Avril afin d'amplifier l'intervention des travailleurs au quotidien, sur toutes les questions qui les concernent en utilisant à plein les droits nouveaux ;
- . la nécessité de mener une grande campagne électorale sur les questions propres à la Sécurité Sociale, valorisant son système de protection sociale et montrant le contenu progressiste des propositions de la C.G.T..

Il s'agit donc de faire connaître, au coeur de l'actualité et de l'affrontement de classe qui caractérise cette période, l'opinion et les propositions de la C.G.T. formulées en termes simples, populaires et compréhensibles par les différentes catégories d'assurés sociaux composant le corps électoral.

8 PROPOSITIONS POUR AVANCER

Sans attendre leur formulation définitive, nous portons à votre connaissance 8 propositions qui doivent constituer l'essentiel des principaux thèmes à traiter durant la campagne :

- consolider et élargir les droits des assurés sociaux à partir d'une conception inscrivant la Sécurité Sociale comme un des facteurs indispensables du développement économique et social ;
- contribuer à l'amélioration de la qualité des soins dans l'environnement familial dans les Centres de Santé où à l'Hôpital ;
- faire connaître nos idées et propositions sur le financement et la gestion de la Sécurité Sociale dans ces trois branches essentielles : maladie, famille, retraite, tout en s'opposant aux menées du C.N.P.F. qui continue à imposer ses conceptions dans les Conseils d'Administration actuels ;
- promouvoir des décisions qui tendent à rapprocher la Sécurité Sociale des usagers, supprimant les formalités bureaucratiques, tatillonnes et inutiles, facilitant les contacts humains entre employés des Caisses et assurés ;
- développer une politique de la famille et de l'enfance tenant compte des besoins nouveaux et de l'évolution de la vie moderne ;
- traiter les questions de retraite à partir de la diversité des situations en vue de les harmoniser au positif pour donner au 3ème âge une meilleure qualité de vie ;
- animer l'intervention des travailleurs contre les conceptions du C.N.P.F. qui tendent à dévier la Sécurité Sociale vers un système d'assistance inégal, dépendant des ressources de chacun ;

- montrer que l'élection d'un nombre important d'Administrateurs CGT forts de leur expérience syndicale et sociale dans les entreprises pèsera d'un poids déterminant.

UNE CAMPAGNE ACTIVE ET DIVERSIFIEE

Le corps électoral ne forme pas un bloc homogène, au contraire, il se caractérise par sa grande diversité. A partir de ces grands thèmes, une argumentation simple devra être adaptée aux différentes sensibilités et situations, suivant les catégories d'assurés sociaux auxquelles on s'adresse :

- . Salariés des secteur privé, secteur nationalisé, fonctionnaires, régimes particuliers ;
- . retraités et pré-retraités, veufs et veuves, pensionnés ;
- . immigrés suivant le pays d'origine ;
- . femmes salariées ou au foyer ;
- . chômeurs indemnisés, jeunes à la recherche d'un emploi ;
- . étudiants, lycéens LEP, enseignants,
- . mutilés du travail, handicapés.

Ce style de campagne met en évidence le rôle capital des Collectifs électoraux. Opératifs et en nombre suffisant, ils doivent être les poumons de l'organisation syndicale sachant imprimer à la campagne LA DIMENSION HUMAINE qu'elle doit avoir dans les entreprises et sur l'ensemble du territoire pour MOTIVER LE VOTE C.G.T..

Sur la base des informations actuellement connues et non définitives, les électeurs se répartissent ainsi :

- 17.650.000 salariés en activité,
- 1.120.000 chômeurs secourus,
- 6.000.000 retraités salariés,
- 1.300.000 non-salariés (militaires de carrière, assurés volontaires)
- 1.450.000 ressortissants de professions libérales.

modalités électorales

Le projet de décret fixant les modalités de l'élection est encore à l'étude. Néanmoins, les données essentielles pour que nos Organisations puissent, dès maintenant, mettre en place le dispositif électoral et déterminer le plan de travail, sont connues. C'est pourquoi, sans attendre la parution officielle des textes, nous vous communiquons ce qui est déterminant pour nous actuellement.

(1) DEUX INSTITUTIONS ELUES LE MEME JOUR :

- . Conseil d'Administration des Caisses Primaires d'Assurance Maladie (C.P.A.M.) ;
- . Conseil d'Administration des Caisses d'Allocations Familiales (C.A.F.)

Les résultats du scrutin serviront de base pour la représentation des organismes suivants :

- Les Caisses régionales,
- la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse,
- la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (C.N.A.F.).

La date de l'élection (non encore arrêtée officiellement) sera probablement le 19 OCTOBRE. LE VOTE AURA LIEU A LA COMMUNE DU DOMICILE ET NON DU LIEU DE TRAVAIL.

En tout état de cause, les dispositions à prendre doivent l'être en se référant à cette date.

(2) LES ELECTEURS, LES LISTES ELECTORALES

Le collège électoral est différent pour les C.P.A.M. et les C.A.F.

- . Pour les C.P.A.M.
Assurés sociaux âgés de plus de 16 ans affiliés au régime général, dont les jeunes en apprentissage, LEP, Etudiants, retraités et veuves, immigrés, mutilés du travail, handicapés.

- . Pour les C.A.F.
Le collège électoral de la C.P.A.M. auquel s'ajoutent les agents actifs et retraités SNCF, RATP, Militaires de carrière, Marins de commerce, Banque de France, Chambres de Commerce, Mineurs de l'Ouest.

Chaque électeur recevra une carte électoral à son domicile, envoyée par la Mairie.

Les listes électorales seront communiquées aux Mairies après recoupe-ment de deux fichiers.

Nota : Certains assurés peuvent ne pas être inscrits d'office s'ils n'ont bénéficié de prestations au cours des 3 dernières années.

Chaque assuré est donc convié à vérifier son inscription. Si tel n'est pas le cas, il doit lui-même en faire la demande à la Mairie de son domicile.

(3) LES LISTES DE CANDIDATS

Peuvent être candidats les électeurs (y compris les immigrés) de la Caisse âgés de 18 ans accomplis. La durée du mandat sera de 6 ans.

Les listes sont présentées uniquement par les 5 Organisations représentatives (C.G.T., C.F.D.T., F.O., C.F.T.C., C.G.C.). Il y aura donc une liste pour la C.P.A.M. et une pour la C.A.F..

Le nombre de candidats salariés à élire étant de 15, les listes peuvent comporter entre 15 et 23 noms. (1)

Chaque candidat remplit une déclaration individuelle de candidature. Chaque liste fait l'objet d'une déclaration collective effectuée par un mandataire muni d'une procuration signée de chaque candidat.

Les Unions départementales en sont responsables.

(4) MATERIEL DE PROPAGANDE

Un matériel officiel dont les normes sont définies par le décret sera réalisé par chaque organisation syndicale (listes candidats, affiches, bulletins de vote).

Une Commission propagande est créée au Chef lieu de chaque département comprenant un organisme où le mandataire de chaque liste peut participer avec voix consultative.

Ce mandataire et son organisation syndicale font connaître au Président de la Commission le nom de l'Imprimerie choisie et ^{doivent} lui remettre circulaires et bulletins de vote.

(5) BUREAUX DE VOTE

La liste est arrêtée par le Commissaire de la République après avoir recueilli l'avis des Maires et des représentants locaux des organisations syndicales.

Indépendamment des Présidents et Assesseurs, chaque liste a le droit d'être représentée par un délégué habilité.

Les heures d'ouverture des bureaux de vote sont fixées de 8 à 18 H. Toutefois, après consultation des Maires et des organisations syndicales, le Commissaire de la République peut modifier l'horaire selon les circonstances particulières. Les bureaux doivent, en tout état de cause, être ouverts au moins 6 Heures.

(6) COMMISSION DE RECENSEMENT DES VOTES

Elle est créée dans chaque département. Un représentant de chaque liste peut y assister avec voix consultative.

(1) Chaque liste aura autant de suppléants que d'élus titulaires.
Ils seront pris sur cette liste à partir du dernier titulaire élu.

Le dispositif à mettre en place doit permettre, tout en ne relâchant pas l'activité syndicale quotidienne, de mener effectivement une campagne de masse :

- ancrée dans les ateliers, services, bureaux, chantiers, le plus au contact possible avec les travailleurs ;
- et, en même temps, d'assurer une présence active et organisée dans les quartiers, les villes, les villages, aux portes des entreprises inorganisées et des A.N.P.E., vers les Établissements scolaires et universitaires, les LEP et Lycées, les Foyers de retraités.

Les outils de cette campagne : LES COLLECTIFS ELECTORAUX

Vous avez pris connaissance du dispositif que la Confédération s'est donnée pour conduire la campagne. Il ne ressemble pas au dispositif des prud'hommes.

La composition du corps électoral, le vote sur le lieu de résidence, mais également l'enjeu politique et économique de cette élection font naître des besoins nouveaux qu'il faut prendre en compte pour impulser la bataille électorale.

En s'inspirant de la démarche confédérale, la tâche immédiate est donc, pour chaque structure de la C.G.T. : Syndicat, Fédération, Union départementale, Union locale, de construire son COLLECTIF ELECTORAL afin de mener une vraie campagne électorale, pas en dehors de la vie.

Tout en soulignant à nouveau la grande efficacité des 1.300 collectifs électoraux mis en place pendant les prud'hommes en 82, ces élections à la Sécurité Sociale nous obligent à les reconstituer entièrement, à les multiplier en très grand nombre, à revoir leur composition et leur rôle et à en créer de nouveaux dans les entreprises, les localités et les quartiers.

DANS LES ENTREPRISES

Les Fédérations et leurs organisations professionnelles doivent s'engager à fond dans la campagne et la mener avec autant d'esprit de responsabilité, de dynamisme et de persévérance que s'il s'agissait d'une élection professionnelle.

Il s'agit de sensibiliser toutes les catégories de salariés à partir des situations différentes selon les professions.

La mise en place d'un collectif électoral fédéral, sous la responsabilité d'un Secrétaire de la Fédération, est indispensable.

./.

LE DISPOSITIF ELECTORAL SUR LE TERRAIN

De même, dans chaque entreprise ou établissement, un groupe de travail "Elections Sécurité Sociale" devra être constitué pour aider la direction du Syndicat ou de la Section Syndicale à mener la campagne.

Leur mise en place et leur fonctionnement sont, naturellement, de la responsabilité de chaque Fédération qui, à l'image de la Confédération avec les Collectifs électoraux départementaux et locaux, assurera la liaison avec eux durant toute la campagne.

Ils auront à :

- faire connaître les propositions de la C.G.T., son programme, ses candidats aux salariés de l'entreprise ;
- mener une campagne de propagande en liaison avec les objectifs revendicatifs professionnels et interprofessionnels ;
- organiser le parrainage des déserts syndicaux dans l'entreprise ;
- mettre en place des équipes de parrainage en coopération avec les Unions locales et les Unions départementales.

Des Camarades doivent assurer, au sein du groupe électoral, des tâches précises : un responsable du groupe, un à la propagande, un au renforcement, un au parrainage, un aux finances.

LES COLLECTIFS ELECTORAUX LOCAUX

L'apport beaucoup plus important des Fédérations et Organisations professionnelles, Syndicats départementaux pour cette élection, n'amoindrit pas la responsabilité des U.D. en direction de ses bases organisées.

Mais leur responsabilité et celle des U.L. va au-delà du champ de l'entreprise afin d'organiser la présence et l'activité C.G.T. sur tout le département, là où se trouvent les assurés sociaux, en prenant appui sur un réseau le plus dense possible des Collectifs électoraux locaux, de Communes, de Quartiers.

Chaque Collectif doit être conçu en fonction du territoire à couvrir. Trois grands champs d'activité sont à tenir impérativement :

A/ Les villes de 30.000 habitants et les arrondissements de grandes villes

Les efforts de décentralisation entrepris pour les prud'hommes doivent se multiplier, le nombre de voix C.G.T. en dépend largement.

Pour mener une grande campagne de masse, il est indispensable de mettre en place plusieurs collectifs électoraux en coordination avec les Unions locales, avec le souci d'assurer la couverture du plus grand nombre possible d'entreprises et d'assurés sociaux.

B/ Pour les villes de plus de 10.000 habitants

Un ou plusieurs collectifs locaux sont indispensables. Là où nous n'avons pas d'U.L., l'U.D. aidera à la mise en place de ces Collectifs.

C/ Les communes de plus de 3.000 habitants

Il faut dans celles-ci des collectifs plus modestes constitués de militants et syndiqués travaillant dans de petites entreprises, auxquels s'ajoutent ceux résidant sur le territoire local sans nécessairement y travailler.

LE COLLECTIF DEPARTEMENTAL

Le Collectif départemental, qui a la maîtrise de la campagne sur le département, anime, impulse, contrôle, aide à corriger les faiblesses éventuelles et contribue à la mise en place de Collectifs au plus près des réalités. Dans les Communes où n'existent pas d'U.L., il mettra en place des Collectifs locaux qui seront directement rattachés à l'U.D..

Il aura également à se préoccuper de l'édition du matériel officiel, du financement de la campagne, de la liaison avec les Pouvoirs publics sur tout ce qui touche à l'organisation des élections, à la centralisation des résultats.

1/

ROLE DES COLLECTIFS ELECTORAUX

Outils de l'U.D. et des U.L. pour mener la campagne de masse en direction de tous les assurés sociaux, ils ont un grand rôle de propagande et d'organisation à jouer pour faire VOTER C.G.T., faire ADHERER à la C.G.T..

Pour cela, il faut :

a) des forces

vite il faut dresser l'inventaire des militants et syndiqués résidant sur les Communes, quartiers, des retraités syndiqués ou anciens syndiqués, de chômeurs organisés, pour leur proposer des tâches ponctuelles.

b) une équipe opérative

Un collectif, c'est un travail d'équipe avec des responsabilités individuelles et des tâches précises à assurer ; l'importance de cette équipe dépend du terrain à couvrir.

Citons par exemple la répartition des tâches suivante :

- . 1 responsable général du collectif, véritable animateur,
 - . 1 responsable à la propagande,
 - . 1 responsable au renforcement,
 - . 1 responsable - ou deux même - du parrainage,
 - . 1 responsable de la bataille financière,
 - . 1 responsable des opérations électorales
 - . 1 responsable à la diffusion de la "Vie Ouvrière".
- Intégrer à ces Collectifs des candidats pour qu'ils se fassent connaître, des chômeurs, des immigrés, des mutualistes, des ICT.

c) des moyens

Il faut des camarades disponibles, permanents, demi-permanents ou dégagés pendant plusieurs jours, selon le terrain à couvrir, pour assurer ces responsabilités.

Le responsable de chaque collectif, pour les plus importants, doit s'y consacrer à plein temps.

La coopération entre les U.D. et U.L. avec les Fédérations pour le dégagement de militants aux prud'hommes a permis de faire un bon en avant sur ce point. Il est urgent de renouveler et amplifier cette démarche.

Tous les candidats et sections syndicales sont comptables du potentiel de militants qui sera engagé dans la bataille.

Comme le C.C.N. nous y invite, il est recommandé d'éviter toute initiative en dehors de la campagne électorale de nature à mobiliser les militants plusieurs jours durant les mois de Septembre et Octobre.

~~_____~~

« La VO »
UN ROLE
à la mesure
de l'ENJEU !

le parrainage voir et faire **GRAND!**

L'efficacité du parrainage de Secteurs inorganisés d'une entreprise, d'entreprises dépourvues d'organisations syndicales n'est plus à démontrer.

Lors des élections prud'homales le parrainage a permis :

- . à de nombreux salariés de connaître les propositions C.G.T. et ses candidats et de voter C.G.T. ;
- . la constitution de nouveaux syndicats et révélé des forces militantes nouvelles.

Ce dispositif a fait ses preuves, c'est incontestable !

Pour l'élection à la Sécurité Sociale c'est un parrainage de grande envergure qu'il faut instaurer, en raison des enjeux de cette consultation et du corps électoral de très loin plus important et diversifié que ne l'était celui des élections prud'homales.

ETRE METHODIQUE !

Dans chaque collectif électoral, un Camarade doit se préoccuper de cette question, ce qui suppose :

- *la connaissance du terrain, les forces de la C.G.T., les militants disponibles pour cette tâche ;*
- *la mise au point et le suivi d'un plan précis de parrainage, la constitution d'équipes de parrainage.*

Si un militant prend en charge le parrainage, c'est tout le collectif qui doit être imprégné de cette démarche.

QUI PARRAINER ?

- 1) dans les entreprises organisées, des secteurs, des services sont parfois délaissés. Il convient d'y assurer une présence C.G.T. avec des militants, des élus et mandatés d'autres secteurs de l'entreprise ;
- 2) les entreprises inorganisées sont nombreuses. Nous devons avoir l'ambition de toutes les contacter régulièrement par une propagande adaptée. La constitution d'équipes ayant des objectifs précis est le moyen d'y parvenir, c'est un moyen efficace.

- 3) les zones industrielles nouvelles, les concentrations de salariés du tertiaire, d'ICT, doivent être visitées systématiquement.

C'est là L'EFFORT ESSENTIEL, mais il ne nous dispense pas d'examiner comment joindre TOUS CEUX QUI HORS DES ENTREPRISES VONT EGALEMENT VOTER.

- a) les retraités, les pré-retraités, les veuves, dans les quartiers, les foyers, les résidences de personnes âgées. Des militants de l'UCR, leurs sections professionnelles et inter-professionnelles, peuvent efficacement contribuer au contact avec ces catégories de salariés ;
- c) les A.N.P.E. pour joindre les chômeurs en ayant à l'esprit qu'ils pointent une fois par mois ;
- d) les foyers de travailleurs immigrés ;
- e) les LEP, les lycées techniques où les jeunes attendent beaucoup de la C.G.T. pour obtenir un emploi stable, qualifié et bien rémunéré. Les CDJ et militants jeunes doivent s'intégrer dans les équipes de parrainage ;
- f) les quartiers populaires des villes, les grands ensembles, les lieux publics (gares, marchés, etc) ;
- g) les villages et petites localités.

QUELS OBJECTIFS ?

- 1) en premier lieu, faire connaître les positions et propositions de la C.G.T. en matière de Sécurité Sociale (couverture sociale, politique familiale, retraites, gestion démocratique, financement). Rappeler que la C.G.T. est à l'origine de la mise en place de cette Institution. C'est un Ministre du Travail, ancien dirigeant de la C.G.T. de la Fédération des Métaux, A. CROIZAT, qui fut à l'origine de cette conquête démocratique, que les patrons et les Gouvernements de droite n'ont cessé d'attaquer.

Il faut donc appeler au VOTE EFFICACE, AU VOTE C.G.T. !

- 2) Faire connaître nos candidates et candidats largement en organisant débats, meetings, permanences, etc.
- 3) aboutir à la constitution de nouvelles organisations C.G.T. chez les salariés actifs et retraités, parmi les chômeurs en proposant systématiquement l'adhésion et la carte C.G.T...
- 4) Assurer le succès des initiatives financières pour que massivement les électeurs permettent à la C.G.T. de développer une grande campagne d'explications.

Bref, plus de 27 MILLIONS d'ELECTEURS, répartis dans les entreprises et sur tout le territoire. TOUTES et TOUS doivent être contactés par la C.G.T.. C'est voir grand certes, mais c'est possible. 250.000 ELUS et MANDATES, 40.000 bases organisées, des centaines de milliers de syndiqués actifs et retraités, peuvent s'engager dans un travail exaltant.

LE SUCCES DE LA C.G.T. EST A CE PRIX ! _____

DATES A RETENIR

LE CALENDRIER EST ETABLI
A PARTIR DE LA DATE
PREVISIBLE DU SCRUTIN :
19 O C T O B R E

A chacune de ces dates correspondent les mesures que doivent prendre nos organisations pour avoir la pleine maîtrise des opérations électorales.

Il convient d'être attentifs à la période (notamment celle des congés) afin que les dispositions soient prises pour que les U.D. et U.L. s'assurent du bon déroulement de ces opérations et qu'elles fournissent tous les éléments demandés aux dates limites.

- . Mardi 31 MAI date limite d'envoi dans les Mairies de la liste d'identification des électeurs.
- . Vendredi 10 JUIN affichage par le Maire d'un avis de dépôt de la liste des électeurs (ou liste électorale)
- . Vendredi 10 JUIN/
Vendredi 1er JUILLET ... délai vérification par les électeurs de leur inscription.
- . Jeudi 28 JUILLET date limite saisine tribunaux sur la liste électorale.
- . Mercredi 10 AOÛT clôture définitive liste électorale après recours aux tribunaux.
- . Samedi 13 AOÛT date limite envoi cartes d'électeurs dans les Communes.
- . Samedi 20 AOÛT installation Commission propagande.
- . Lundi 22 AOÛT début délai dépôt des candidatures.
- . Lundi 5 SEPTEMBRE fin délai dépôt des candidatures. Fixation horaires scrutin et bureaux de vote.
- . Vendredi 9 SEPTEMBRE ... fin du délai de saisine du Tribunal d'Instance pour la contestation des candidatures.
- . Samedi 24 SEPTEMBRE remise des circulaires et bulletins de vote au Président de la Commission propagande.
- . Lundi 3 OCTOBRE ouverture de la campagne électorale officielle.
- . Lundi 10 OCTOBRE fin d'envoi aux Mairies des bulletins de vote et fin d'envoi de la propagande aux électeurs.
- . Jeudi 13 OCTOBRE réception par les électeurs de leur carte. Notification aux Maires des assesseurs des bureaux de vote.
- . Samedi 15 OCTOBRE Désignation des représentants des listes à la Commission de recensement des votes.
- . Mercredi 19 OCTOBRE SCRUTIN

QUESTIONNAIRE
A RENVOYER AU SECTEUR CONFEDERAL ORGANISATION
DES LA DESIGNATION DU RESPONSABLE.

ELECTIONS A LA SECURITE SOCIALE

. DEPARTEMENT _____

. NOM DE LA COMMUNE OU VILLE _____

- . COLLECTIF UL (_____)
- . COLLECTIF D'ARRONDISSEMENT
DE GRANDES VILLES (_____) (1)
- . COLLECTIF DE COMMUNE (_____)
- . COLLECTIF DE QUARTIER (_____)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE OU LA
RESPONSABLE DU COLLECTIF (_____)

. NOM (_____)

. PRENOM (_____)

. ADRESSE (_____)

_____)

_____)

. NUMERO DE TEL. : (_____)

OBSERVATIONS EVENTUELLES (_____)

_____)

_____)

_____)

(1) METTRE UNE X DANS LA CASE CORRESPONDANTE

(CE QUESTIONNAIRE EST A REPRODUIRE EN AUTANT D'EXEMPLAIRES
QU'IL Y A DE COLLECTIFS MIS EN PLACE)